

RÉPUBLIQUE
FRANCAISEDÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : 23

Présents :

13 Titulaires

1 Suppléant

Pouvoirs :

2

Votants :

16 Pour

0 Contre

0 Abstention

Date de la convocation :
9 décembre 2025Délibération n°
2025.12.44EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE

Séance du 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept décembre

A 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Denise MAISONNEUVE (suppléante), Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUAMY, Michel CHAPUIS, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUAMY.
Philippe JOUJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, André DEFAY, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Joël DESSALCES, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Roland LONJON.

PV DE RETOUR DE DISPOSITION DE BIENS AU SICTOM VELAY PILAT

Dans le cadre de la gestion de la compétence traitement, le SYMPTTOM avait engagé la vente des 2 anciens compacteurs de l'ISDND de St Just Malmont (suite au rachat d'un compacteur d'occasion refait à neuf) et la vente de 8 bennes de la déchetterie d'Yssingeaux.

Il s'avère que ces biens ont été mis à disposition au SYMPTTOM par ses adhérents. Il se comporte donc comme un propriétaire mais seulement pour l'usus et le fructus et ne peut donc pas les aliéner (ni les vendre, ni les détruire).

De ce fait, la vente de ces biens est bloquée.

Afin de régulariser la situation, le SYMPTTOM souhaite remettre ces biens à la disposition de l'adhérent concerné pour que celui-ci lui cède ces biens pour l'Euro symbolique ou la valeur vénale. Alors en pleine propriété, ces biens pourront être vendus.

En dehors de ces cas précis, se pose la question plus générale d'une cession de tous les biens « type matériel et outillage » mis à disposition qui sont voués soit à être mis au rebut (durée de vie limitée) soit à être repris dans le cadre de l'acquisition d'un matériel de remplacement.

Tous les biens immobiliers (bâtiments, terrains, réseaux, ...) resteraient des biens mis à disposition et reviendraient automatiquement dans l'actif de l'adhérent souhaitant reprendre la compétence traitement. Le SYMPTTOM peut s'engager de céder à l'Euro symbolique le matériel nécessaire à l'exercice de celle-ci.

Des PV de remise à disposition de biens au 31/12/25 et dans l'attente d'une cession au SYMPTTOM par l'adhérent en début 2026 sont proposés pour plusieurs adhérents :

- La Communauté de Communes des Sucs
- La Communauté de Communes des marches du Velay/Rochebaron
- Le SICTOM Velay Pilat

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le retour des biens mobiliers à la fin de l'exercice comptable 2025 (au 31/12/25) détaillés ci-dessous mis à disposition par le SICTOM Velay Pilat dans le cadre du transfert de la compétence traitement des déchets et **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables nécessaires dans l'attente d'une rétrocession par l'adhérent au début de l'année 2026.

SITUATION ACTIF BUDGET SYMPTTOM						ACTIF TRANSFERE AU SICTOM VELAY PILAT				
Désignation bien	Imputation	N° Inventaire	Montant Brut	Amortissements	Valeur nette	Imputation	N° Inventaire	Montant Brut	Amortissements	Valeur nette
COMPACTEUR BOMAG BC772	21757	VJ2005-2175738-15-1	400 779,02	400 779,02	0,00	21571	2004-21571-04	400 779,02	400 779,02	0,00
COMPACTEUR ACCESSOIRES	21757	VJ20010-2175738-5-1	31 756,79	31 756,79	0,00	21571	2009-21571-02	31 756,79	31 756,79	0,00
AMELIORATION DU COMPACTEUR BOMAG	21757	VJ2013-2175738-7-1	67 192,66	67 192,66	0,00	21571	2012-21571-01	67 192,66	67 192,66	0,00
MOTEUR COMPACTEUR	21757	VJ2016-2175738-4-1	40 253,40	40 253,40	0,00	21571	2015-21571-01	40 253,40	40 253,40	0,00
DENTS POUR LE COMPACTEUR	21758	CETJ2014-217586-1	21 733,71	21 733,71	0,00	2158	2013-2158-04	21 733,71	21 733,71	0,00
COMPACTEUR VANDEL	21757	VJ2018-2175738-3-1	11 050	11 050	0,00	21571	2017-21571-02	11 050	11 050	0,00
Licences ordinateur ISDND	2087	CETJ2020-2087-5-1	333,48	333,48 €	0,00 €	2051	2019-2051-01	333,48 €	333,48 €	0,00 €
FILETS DE PROTECTION	21728	CETJ2008-21728-5-2	8 974,01	8 974,01 €	0,00 €	2128	200521280-01	8 974,01 €	8 974,01 €	0,00 €
CITERNE TRANSPORT LIXIVIATS	21757	CETJ2005-2175738-5-1	6 338,80	6 338,80 €	0,00 €	21571	2004-21571-02	6 338,80 €	6 338,80 €	0,00 €
CAGE A CORVIDES	21757	CETJ2007-2175738-5-1	557,00	557,00 €	0,00 €	21578	2006-21578-12	557,00 €	557,00 €	0,00 €
CAMERA VIDEO PONT BASCULE	21758	CETJ2004-21758-10-1	5 269,59	5 269,59 €	0,00 €	2158	20032158-3	5 269,59 €	5 269,59 €	0,00 €

CUVE FIOUL CET	21758	CETJ2005-21758-5-1	1 513,68	1 513,68 €	0,00 €	2158	2004-2158-3	1 513,68 €	1 513,68 €	0,00 €
COMPRESSEUR CET - 150l	21758	CETJ2008-21758-5-1	626,70	626,70 €	0,00 €	2158	2007-2158-4	626,70 €	626,70 €	0,00 €
BENNE OCCASION POUR CITERNE DES LIXIVIATS	21758	CETJ2009-21758-5-1	500,00	500,00 €	0,00 €	2158	2008-21580-02	500,00 €	500,00 €	0,00 €
POMPE ELECTRIQUE POUR CET	21758	CETJ2017-21758-5-1	963,60	963,60 €	0,00 €	2158	2016-2158-05	963,60 €	963,60 €	0,00 €
CONVECTEUR CET	21758	CETJ2022-217585-1	331,85	331,85	0,00 €	2158	2021-2158-01	331,85 €	331,85	0,00 €
AUTOMATE DE COMMANDE POMPE LIXIVIATS	21758	CETJ2022-21758-5-4	3 458,40	3 458,40	0,00 €	2158	2021-2158-09	3 458,40 €	3 458,40	0,00 €
ORDINATEUR ISDND	21783	CETJ2020-217838-5-1	1 120,32	1 120,32 €	0,00 €	2183	2019-2183-01	1 120,32 €	1 120,32 €	0,00 €
FAUTEUIL DE BUREAU CET	21783	CETJ2022-217838-4-1	136,80	136,80 €	0,00 €	2183	2021-2183-02	136,80 €	136,80 €	0,00 €
MASSIFS DE FLEURS DU CET	21728	CETJ2013_21728_0_18	3 506,67	0,00 €	3 506,67	2128	2013-2128-03	3 506,67 €	0,00 €	3 506,67 €
POMPE RELEVAGE CET	217758	CETJ2022-21758-5-2	1 751,16	1 751,16	0,00 €	2158	2021-2158-02	1 751,16 €	1 751,16	0,00 €
CAMERA CET	21788	CETJ2012-21788-5-1	1 417,26	1 417,26 €	0,00 €	2188	2011-2188-01	1 417,26 €	1 417,26 €	0,00 €
		TOTAL	609 564,90	606 058,23	3 506,67		TOTAL	609 564,90	606 058,23	3 506,67

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTTOM
 26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
 43120 MONISTROL SUR LOIRE
 04 71 75 57 57

